



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DECISION n° 2022-518
I-1-15 Délibérations, décisions

OBJET : Contrat compagnie Les Chats Mots Passant

Le Maire de la Teste de Buch

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Vu l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch organise, pour le Service Petite Enfance, des spectacles à destination des enfants.

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le contrat avec l'association **Les chats mots passant, 501 avenue St Emilion, 33330 St Sulpice de Faleyrens**, afin de donner, dans les conditions définies par celui-ci, trois représentations du spectacle « Color et moi », le Jeudi 10 Novembre 2022 à 9h45, 10h45 et 16h00 dans la salle du Relais Petite Enfance.

ARTICLE 2

La Ville de La Teste de Buch s'engage à payer à l'association Les chats mots passant, la somme de 500 € net pour l'une des représentations, charges et frais de transport inclus. Le coût des deux autres représentations sera supporté par le Réseau Girondin Petite Enfance, soit la somme de 1200€ net, charges et frais de transport inclus.

ARTICLE 3

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame La Responsable du SGC de Belin-Beliet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision. Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, le 30/09/2022

Patrick DAVET



Maire de LA TESTE DE BUCH

Conseiller départemental de la Gironde

DGA Services à la population
Direction de l'action éducative, de la vie des quartiers et des sports
Service Petite enfance

Réf : AB/BL n° 2022-09-30

DGS :

Cab :

DGA :

Adjoint :

CS :

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012) Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220930-DEC2022_518-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

Affichage : 07/10/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

